



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-51) AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT AQUATIQUE "DOME DE VINCENNES"

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 29 mars 2017 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique « Dôme de Vincennes » - contrat de concession ;

Vu la proposition conjointe de la Ville de Vincennes et de la société Action Développement Loisir « Espace Récréa » de procéder à une actualisation de la formule de révision des prix mentionnée dans l'article 31 du contrat de concession ;

Considérant la nécessité d'apporter des modifications à cette formule de révision des prix afin qu'elle puisse être applicable par les parties pour la bonne exécution du contrat de concession ;

Après avis de la commission Sports et Relations internationales du 13 décembre 2018,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, POMMIER, M. STEIN,)

ARTICLE I : Approuve l'avenant n°1 au contrat de concession relatif à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement aquatique « Dôme de Vincennes ».

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé